

FICHE CONSEIL EDIFIER UNE CLOTURE

Toute installation ou modification d'une clôture avec ou sans portail, doit être précédée d'une autorisation d'urbanisme délivrée par la Ville de Bernay.

QUELLES FORMALITÉS ?

- Formulaire de Déclaration Préalable : **Cerfa 16702** (téléchargeable sur : service-public.fr)
- En version papier : fournir 1 exemplaire (formulaire et pièces à joindre)
- En version numérique sur le lien : <https://bernay.geosphere.fr/guichet-unique>

Si votre projet porte sur la création ou la modification d'accès, une demande de Permission de voirie doit être effectuée auprès du Service Occupation du Domaine Public au 02.32.46.63.34 ou mail : odp@bernay27.fr

A noter : votre demande ne sera étudiée qu'au regard des règlements d'urbanisme. Il revient au demandeur de s'assurer lui-même de la conformité du projet à l'égard des règles de droit privé, notamment celles relatives aux servitudes civiles et à la mitoyenneté.

QUEL DÉLAI DE RÉPONSE ?

- 1 mois à partir du dépôt de la demande (délai de droit commun)
- +1 mois en périmètre de protection de monuments historiques (secteur ABF)

QUELLES PIÈCES A JOINDRE AU FORMULAIRE ?

- ✓ DP 1 : PLAN DE SITUATION : Localisation du terrain dans la commune (Disponible gratuitement sur : www.cadastre.gouv.fr ou www.geoportail.fr)
 - Faire apparaître : échelle, orientation, voies de desserte et repère de la parcelle concernée.
- ✓ DP 2 : PLAN DE MASSE : Plan de la parcelle
 - Faire figurer par des couleurs et annotations :
- ✓ L'emplacement et les dimensions des clôtures et/ou accès à créer ou à modifier,
- ✓ Les clôtures, accès et/ou haies à conserver ou à supprimer.
- ✓ DP 3 : PLAN DE COUPE : si modification du profil du terrain ou situé en zone inondable
- ✓ DP 4 : PLAN DE L'ENSEMBLE DE LA CLÔTURE : Croquis à l'échelle
Faire apparaître les dimensions (hauteur et longueur) des différents éléments de la clôture et/ou du portail, les couleurs et le type de matériaux utilisés.
- ✓ DP 6 : DOCUMENT GRAPHIQUE : Simulation du projet après travaux
 - Sur la base d'un photo couleur du terrain à l'état actuel, représenter le projet soit par : un « photomontage », un « photocollage » ou un croquis sur un calque collé sur une photo.
- ✓ DP 7 / DP 8 : PHOTOGRAPHIES : Photos de l'état actuel du terrain avant travaux
 - Fournir photos en couleurs (1 vue de près, 1 vue de loin).
- ✓ DP 11 NOTICE : si projet se situe en périmètre de protection de monuments historiques
 - Description des matériaux utilisés et des modalités d'exécution des travaux.

En fonction du projet et de ses particularités, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

Pour obtenir des renseignements précis sur votre projet ou déposer votre dossier :
Prenez préalablement rendez-vous auprès du Service Urbanisme
E-mail : service.urbanisme@bernay27.fr – tél. 02 32 46 79 70